



MECS *Les saints-anges* Négociation pour le passage de la CCN 51 à la CCN 66

La CGT, depuis le début de ces négociations, a toujours alimenté la réflexion et affirmé ses positions afin de permettre à l'ensemble des salariés de la MECS Les saints-anges d'obtenir le maximum d'avantages et le maximum de garanties lors du passage de la CCN51 à la CCN66. Et ce, malgré un contexte extrêmement difficile. En effet, comme vous le savez, notre syndicat a été la cible de nombreuses attaques, certaines dans le but de nous affaiblir, d'autres pour conserver une délégation syndicale en collusion avec la direction. Dans de telles conditions, le climat au sein de la MECS Les saints-anges ne peut pas être serein. D'autant que le licenciement de Laurence MACAIRE, veilleuse de nuit et lanceuse d'alerte, le 28 janvier dernier, a accentué le malaise. Malheureusement, le drame du 30 juin 2019 (où des faits graves, de nature sexuelle, se sont produits entre deux enfants de l'établissement, l'un de 15 ans et l'autre de 8 ans) n'a fait que confirmer ce pourquoi Laurence MACAIRE s'était inquiétée. Dans cette affaire, la CGT ne peut que regretter l'attitude basée sur un manque de discernement du directeur de l'époque devenu depuis directeur général de l'association Fouque. Notre syndicat, aux côtés de Laurence depuis le début de cette affaire, a demandé au Tribunal des Prud'hommes de Marseille l'annulation de son licenciement et sa réintégration au sein de l'établissement. Le délibéré est attendu le 23 octobre prochain. La CGT-Fouque sera toujours du côté des salariés pour défendre leurs intérêts et leur dignité ! C'est pour cela, dans l'intérêt de chaque salarié, que nous avons accepté que les élus du CE des Saints-anges, malgré la grande hostilité de certains à notre égard, siègent à titre consultatif à la table de cette négociation. Néanmoins, il est important de rappeler que seul notre syndicat est habilité à signer un éventuel accord. De ce fait et compte tenu de notre grande responsabilité dans ce processus, nous restons très attentif à ce qu'aucun salarié, quelle que soit sa fonction (maîtresse de maison, agent d'entretien, personnel éducatif, personnel administratif, personnel médical, veilleur de nuit...) ne soit lésé dans ce changement conventionnel.

Par ailleurs et à ce stade des négociations, nous tenions à vous alerter sur la stratégie de la direction générale. Celle-ci consiste à présenter, en séance de négociation, des éléments très favorables puis, au moment de les inscrire noir sur blanc, ceux-ci deviennent impossibles à mettre en place pour diverses raisons. Ce revirement s'effectue, bien entendu, dans la précipitation puisqu'il intervient lors de la dernière réunion de négociation. Au final, le syndicat se retrouve « pris en otage » pour valider ou non un accord d'entreprise qui n'a presque plus rien à voir avec le contenu des négociations. Inutile de préciser que l'écrit final n'est plus vraiment favorable aux salariés. Cette stratégie a déjà été mise en place pour les négociations de l'accord d'entreprise sur le CSE. C'est pourquoi nous appelons les salariés de la MECS Les saints-anges à la plus grande vigilance et sachez que notre syndicat CGT-Fouque reste à l'écoute de tous afin de mener le plus efficacement possible cette négociation. Par conséquent, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre délégué syndical CGT sur l'établissement, Abdoulaye SAKO ou de notre délégué syndical central, Christian BARBE.